

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° DN11

présenté par

M. Blanchet, Mme Poueyto, Mme Lingemann, Mme Thillaye, M. Bru, M. Cubertafo et M. Lainé

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 133, insérer l'alinéa suivant :

« Cet accroissement du recours aux réserves opérationnelles, en particulier de la réserve de la Police nationale, sera évalué régulièrement et l'administration des douanes sera invitée à observer les travaux de réflexions concernant l'évolution du dispositif, notamment pour ce qui concerne les missions attribuées aux réservistes, afin d'alimenter ses travaux sur la création d'une réserve douanière. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que la question de créer une réserve des douanes est posée, l'ambitieuse croissance de la réserve de la Police nationale (multipliée par 5) ainsi que les missions qui pourraient lui être confiées doit permettre à la DGDDI d'étudier le sujet par l'observation de cas concrets. Le présent amendement propose que la douane soit donc invitée à observer les travaux de réflexion engagés par la Police nationale sur l'évolution de son dispositif de réserve.